Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260505-DCC26_049_3-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUT
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 352

ASSEMBLEES

DCC26-049

OBJET : ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE

À la suite de l'élection du Président, de la détermination de la composition du Bureau communautaire et de l'élection des Vice-présidents, il appartient au Conseil communautaire de procéder à **l'élection des autres membres du Bureau**, selon l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour rappel, la composition du Bureau communautaire a été fixée comme suit :

	Nombre
Vice-président(e)s :	7
Autres membres du bureau (membres supplémentaires) :	13
Président(e) de Roche aux Fées Communauté :	1
Nombre de membres total du Bureau communautaire :	**21**

Les autres membres du Bureau participent, aux côtés du Président et des Vice-président(e)s, au fonctionnement du Bureau communautaire et à la mise en œuvre des politiques communautaires. Ils peuvent, le cas échéant et dans certaines conditions, recevoir délégation du Président.

2. RAPPEL DE LA PROCEDURE

L'élection des autres membres du Bureau communautaire se déroule dans les conditions de l'article L2122-7 du CGCT concernant les maires, applicable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L5211-2 du même Code.

L'élection des autres membres du Bureau communautaire se déroule :



- au **scrutin secret** ;
- au **scrutin uninominal** ;
- à la **majorité absolue** aux 2 premiers tours ;
- à la **majorité relative** au 3ème tour.

En cas d'égalité de suffrages, le (la) candidat(e) le (la) plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260505-DCC26_049_3-DE

3. APPEL A CANDIDATURES

Aucune disposition n'impose une déclaration préala
Les suffrages peuvent valablement se porter sur tout membre du Conseil communautaire, à chacun des tours.

4. DEROULE DES SCRUTINS

Les **élections se déroulent successivement**, conseiller(ère) supplémentaire par conseiller(ère) supplémentaire.

Chaque conseiller communautaire remet à chaque fois son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Il est précisé que, dans le cadre du déroulement des scrutins, certaines candidatures ont été présentées et débattues en lien avec des thématiques ou champs d'intervention particuliers, afin d'éclairer le Conseil communautaire sur l'implication et les responsabilités susceptibles d'être exercées au sein du Bureau communautaire.

Ces éléments, qui relèvent de l'organisation et de la lisibilité de l'action communautaire, ont pu conduire à l'expression de candidatures concurrentes sur une même thématique.

Pour autant, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Conseil communautaire procède exclusivement à l'élection des membres du Bureau communautaire, sans que cette élection n'emporte, par elle-même, attribution de délégation de fonction.

En conséquence, l'ensemble des scrutins intervenus doit être regardé comme portant uniquement sur l'élection des membres supplémentaires du Bureau communautaire. Les références aux thématiques ou fonctions évoquées en séance sont sans incidence sur la nature juridique des élections réalisées.

Il est rappelé que l'attribution éventuelle de délégations de fonction relève de la seule compétence du Président, par arrêté distinct postérieur à l'élection.

5. RESULTAT DES SCRUTINS[1] (PROCES-VERBAL D'ELECTION)

Le Conseil communautaire est invité à procéder à l'élection de chacun des membres supplémentaires du Bureau communautaire.

[1] Les bulletins blancs et nuls doivent être conservés et annexés au procès-verbal, sans être comptabilisés dans les suffrages exprimés, selon l'article L66 du code électoral.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260505-DCC26_049_3-DE

Conseillère supplémentaire 1 : Pressentie en charge des Mobilités

CANDIDATE

- Mme Emmanuelle CLOUET

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	14
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	29
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	15
Résultat :	**Mme Emmanuelle CLOUET : 29 voix**

Au vu du résultat du scrutin, est élue :

❖ Madame Emmanuelle CLOUET, membre du Bureau communautaire.

Conseiller supplémentaire 2 : Pressenti en charge de l'Agriculture

CANDIDAT

- M Cédric VALAIS

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	5
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	38
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	20
Résultat :	**M Cédric VALAIS : 38 voix**

Au vu du résultat du scrutin, est élu :

❖ Monsieur Cédric VALAIS, membre du Bureau communautaire.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260505-DCC26_049_3-DE

Conseillère supplémentaire 3 : Pressenti en charge du Tourisme

CANDIDATE

- Mme Cindy THIERY

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	15
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	15
Résultat :	Mme Cindy THIERY : 28 voix

Au vu du résultat du scrutin, est élue :

- Madame Cindy THIERY, membre du Bureau communautaire.

Conseiller supplémentaire 4 : Pressenti en charge de la communication

CANDIDAT

- M Alexis-Nicolas DELSAUT

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	10
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	17
Résultat :	M Alexis-Nicolas DELSAUT : 33 voix

Au vu du résultat du scrutin, est élu :

- Monsieur Alexis-Nicolas DELSAUT, membre du Bureau communautaire.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260505-DCC26_049_3-DE

Conseiller supplémentaire 5 : Pressenti en charge des travaux

CANDIDATS

- M Thomas BARDY
- M Yves BOULET

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	1
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	42
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	22
Résultat :	M Thomas BARDY : 30 voix M Yves BOULET : 12 voix

Au vu du résultat du scrutin, est élu :

❖ Monsieur Thomas BARDY, membre du Bureau communautaire.

Conseiller supplémentaire 6 :

CANDIDAT

- M Loïc GODET

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	7
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	36
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	19
Résultat :	M Loïc GODET : 36 voix

Au vu du résultat du scrutin, est élu :

❖ Monsieur Loïc GODET, membre du Bureau communautaire.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260505-DCC26_049_3-DE

Conseiller supplémentaire 7 :

CANDIDAT

- M Didier RAUFLET

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	0
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	43
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	22
Résultat :	M Didier RAUFLET : 43 voix

Au vu du résultat du scrutin, est élu :

❖ Monsieur Didier RAUFLET, membre du Bureau communautaire.

Conseiller supplémentaire 8 :

CANDIDAT

- M Bruno PELLETIER

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	0
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	43
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	22
Résultat :	M Bruno PELLETIER : 43 voix

Au vu du résultat du scrutin, est élu :

❖ Monsieur Bruno PELLETIER, membre du Bureau communautaire.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260505-DCC26_049_3-DE

Conseiller supplémentaire 9 :

CANDIDAT

- M Yves BOULET

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	2
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	41
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	21
Résultat :	Yves BOULET : 41 voix

Au vu du résultat du scrutin, est élu :

❖ Monsieur Yves BOULET, membre du Bureau communautaire.

Conseillère supplémentaire 10 :

CANDIDATE

- Mme Graziella VALLEE

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	0
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	43
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	22
Résultat :	Mme Graziella VALLEE : 43 voix

Au vu du résultat du scrutin, est élue :

❖ Madame Graziella VALLEE, membre du Bureau communautaire.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260505-DCC26_049_3-DE

Conseillère supplémentaire 11 :

CANDIDATE

- Mme Amélie AUBERT-PLARD

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	3
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	40
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	21
Résultat :	Mme Amélie AUBERT-PLARD : 40 voix

Au vu du résultat du scrutin, est élue :

❖ Madame Amélie AUBERT-PLARD, membre du Bureau communautaire.

Conseiller supplémentaire 12 :

CANDIDAT

- M Pascal PICOCHE

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	1
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	42
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	22
Résultat :	Pascal PICOCHE : 42 voix

Au vu du résultat du scrutin, est élu :

❖ Monsieur Pascal PICOCHE, membre du Bureau communautaire.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260505-DCC26_049_3-DE

Conseiller supplémentaire 13 :

CANDIDAT

- M Daniel BORDIER

RESULTAT DU SCRUTIN	1 tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (bulletins déposés) :	43
A DEDUIRE : Nombre de bulletins blancs :	3
A DEDUIRE : Nombre de bulletins nuls :	0
RESTE : Nombre de suffrages exprimés :	40
Majorité absolue (ou relative au 3ème tour) :	21
Résultat :	**M Daniel BORDIER : 40 voix**

Au vu du résultat du scrutin, est élu :

- ❖ **Monsieur Daniel BORDIER, membre du Bureau communautaire.**

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-7, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2026 (DCC26-047) portant sur la détermination de la composition du Bureau (fixation du nombre de vice-président(e)s et des autres membres),

Vu les procès-verbaux de l'élection des autres membres du bureau communautaires,

Vu les résultats du scrutin,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260505-DCC26_049_3-DE

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Le Conseil communa décide :

- ***De, respectivement, proclamer élu(e)s membres supplémentaires du Bureau communautaire, pour la durée de leur mandat respectif :***

	Conseiller(ère) communautaire	*Qualité*	*Commune*
1.	*Mme Emmanuelle CLOUET*	Autre conseillère communautaire non maire et non Vice-présidente	JANZE
2.	*M Cédric VALAIS*	Maire non Vice-président	EANCE
3.	*Mme Cindy THIERY*	Maire non Vice-président	COËSMES
4.	*M Alexis-Nicolas DELSAUT*	Maire non Vice-président	ESSE
5.	*M Thomas BARDY*	Maire non Vice-président	ARBRISSEL
6.	*M Loïc GODET*	Maire non Vice-président	AMANLIS
7.	*M Didier RAUFLET*	Maire non Vice-président	BOISTRUDAN
8.	*M Bruno PELLETIER*	Maire non Vice-président	BRIE
9.	*M Yves BOULET*	Maire non Vice-président	FORGES LA FORET
10.	*Mme Graziella VALLEE*	Maire non Vice-présidente	LE THEIL DE BRETAGNE
11	*Mme Amélie AUBERT-PLARD*	Autre conseillère communautaire non maire et non Vice-présidente	RETIERS
12.	*M Pascal PICOCHE*	Maire non Vice-président	SAINTE-COLOMBE
13	*M Daniel BORDIER*	Maire non Vice-président	THOURIE

- ***De prendre acte de l'installation immédiate respective desdits conseillers communautaires élus en qualité de membres du Bureau communautaire ;***

- *De prendre acte de la volonté du Président de confier une délégation de fonction aux conseiller(ère)s supplémentaires du Bureau communautaire ci-après :*

	Conseiller(ère) communautaire	*En charge de :*
1.	*Mme Emmanuelle CLOUET*	*Mobilités*
2.	*M Cédric VALAIS*	*Agriculture*
3.	*Mme Cindy THIERY*	*Tourisme*
4.	*M Alexis-Nicolas DELSAUT*	*Communication*
5.	*M Thomas BARDY*	*Travaux*

- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son Représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260505-DCC26_049_3-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION DU 14 AVRIL 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel le 7 avril 2026, s'est réuni le 14 avril 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Madame Graziella VALLEE, Conseillère communautaire du Theil de Bretagne

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, Mme Lucie FILEAUX, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Jennifer MAILLARD, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Muriel HÉLARY, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Était absente :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT ***(donne pouvoir à M Philippe BERTHELOT)***

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (42 présents / 1 pouvoir)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

La Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Graziella VALLEE